

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1751

16 juillet 2008

SOMMAIRE

A-Cars S.à.r.l.	84002	iStructure S.A.	84009
Alienor S.A.	84005	KEIF Germany Einbeck S.à r.l.	84013
A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	84010	LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro- perty 2 S.à r.l.	84047
Ateliers de constructions métalliques SE- THIAL	84009	Lexa	84009
Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl	84011	Libra Financière pour l'Édition S.A.	84013
Catella Property Luxembourg S.A.	84011	Lifrapos S.à r.l.	84018
CB Holding S.A.	84006	LIM Advisory Services	84048
Cencan S.A.	84004	LOG 2 GO SA Logistic Solutions	84007
Ciabel S.A.H.	84002	LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft AG	84017
Codifroi Luxembourg S.A.	84037	Marhold Investments S.A.	84029
Conostix	84017	MC Toitures S. à r.l.	84012
Creabio SA	84008	Meaco S.A.	84014
Creabio SA	84010	Miseler Léiwen	84019
De Beers	84004	Naarderpoort S.à r.l.	84012
De Beers Ukraine Prospecting S.A.	84003	Oakville Invest Limited S.à r.l.	84002
ERE III - No 5 S.à r.l.	84046	Olivella S.A.	84021
Essence Trademarks S.A.	84019	Ovina Holding S.A.	84005
Euromed Finance S.à r.l.	84009	Parkridge Spain Mixed Use S.à r.l.	84006
Fiducie Consult S.à r.l.	84011	Parros S.A.	84006
Figema S.A.	84003	Prymea S.A.	84007
FIN.E.A. Financière S.A.	84013	Restaurant Chen Sàrl	84010
Fuchs & Associés Finance S.A.	84008	Sofadem Finances S.A.	84004
Fullvalue S.A.	84005	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A.	84036
Hausimmo Sàrl	84015	THIEFELS et BOURG S.A.	84014
IAB Co-Investing S. à r.l.	84029	Tialma S.A.	84014
ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l.	84012	Tobacco Holdings Limited	84008
Ikano Funds	84008	Transport Liquide International S.A.	84003
Immo-Zanotti S.à.r.l.	84016	Univest IV	84041
ING PFCE Czech II S.à r.l.	84007	WM Investments Sàrl	84016
Investissements Mobiliers Européens et In- ternationaux S.A.	84011		

Ciabel S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 48.343.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 juin 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008082652/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Oakville Invest Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 109.386.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 6 juin 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- D'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2007 Monsieur Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer

- De nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 6 juin 2008 pour une période qui viendra à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008 Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2008.
Pour la société
Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008083439/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

A-Cars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 103.878.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 03/07/2008.
Pour la société
EURO COMPTES & PARTNERS
52, Esplanade, L-9227 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008083547/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2008, réf. DSO-CS00021. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080095957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Figema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.459.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 03/07/2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083549/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2008, réf. DSO-CS00020. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080095960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

De Beers Ukraine Prospecting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 103.411.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2008

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de DE BEERS UKRAINE PROSPECTING S.A. (la "société") il a été décidé comme suit:

- de reconduire les mandats de Messieurs Bernard Olivier, Peter Whitney Fearnhead, Wolfgang Dieter Skublak, et Jonathan Dickman, de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, administrateurs avec effet de ce jour.
- d'accorder le mandat de Deloitte S.A., commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

De Beers Ukraine Prospecting S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008083440/2571/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Transport Liquide International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 91.663.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 03/07/2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083551/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2008, réf. DSO-CS00019. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080095962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Cencan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 23.451.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2008

A l'assemblée générale ordinaire été décidé comme sui:

- de reconduire les mandats de Messieurs Stuart Michael Brown, Peter Whitney Fearnhead, et Bernard Olivier, de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, administrateurs de la société avec effet à ce jour.
- et d'accorder le mandat de Deloitte S.A. commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Cencan S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008083441/2571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—
Extrait de la résolution adoptée par les Membres du Conseil d'Administration du 7 mai 2008

Il en résulte que:

- Il en résulte que la démission de Monsieur Akolang Russia Tombale de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, administrateur, est acceptée avec effet le 6 mai 2008.
- la nomination de Monsieur Gabaake Gabaake de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, administrateur, est acceptée avec effet le 7 mai 2008, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

De Beers S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008083443/2571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Sofadem Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 124.784.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 mai 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Paul LUTGEN de sa fonction d'Administrateur est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:
 - Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083579/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Alienor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.597.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2008

Les démissions de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine et de Monsieur SCHAUS Adrien de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), et Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2009

Pour extrait sincère et conforme

ALIENOR S.A.

Daniele MARIANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083456/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Ovina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083470/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Fullvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.561.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2008 à 15.30 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Joseph WINANDY, Jean QUINTUS et COSAFIN S.A. et de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A. au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes V.O. Consulting Lux S.A. arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083556/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Parkridge Spain Mixed Use S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.310.

Il résulte d'un contrat de vente conclu en date du 17 juin 2008 entre Parkridge Western European Holdings Sarl, société à responsabilité limitée, constituée selon la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127305, Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127301, en présence de la Société, la vente de 125 parts sociales de la Société à Parkridge Retail Ukraine S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083466/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

CB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.887.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008084790/5770/12.

(080096293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Parros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Renato ROSSI, administrateur de sociétés, demeurant à Largo dell'Olgiate n.15, Rome, Italie,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008084652/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Prymea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 133.339.

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2008

Les actionnaires de la société PRYMEA S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de Madame Célestine PROFETA, femme au foyer, né le 27 mars 1967 à Metz, demeurant à F-57130 Vaux, 3, Place de la Mairie de son poste d'administrateur délégué est acceptée à l'unanimité. Madame Célestine PROFETA continuera à exercer sa fonction d'administrateur de la société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

Monsieur Philippe CHATON, gérant de société, né le 29 mars 1960 à Laxou (F), demeurant à F-57070 Chieulles, 33, rue de la Chapelle

au poste d'administrateur et d'administrateur délégué pour une durée de un an c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Dans le cadre de la gestion journalière la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008083465/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

ING PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008083938/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10800. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

LOG 2 GO SA Logistic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 83.197.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008083937/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10742. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Tobacco Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 6.460.

Le bilan au 29 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083889/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08746. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour le compte d'IKANO FUNDS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2008083838/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02137. - Reçu 214,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.741.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A.

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008083840/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08953. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.842.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083830/2781/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10730. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Ateliers de constructions métalliques SETHIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8293 Keispelt, 25, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 14.710.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.2008.

SETHIAL s.à.r.l.
L-8293 KEISPELT
Signature

Référence de publication: 2008083806/1951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08511. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Lexa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 112.968.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 611 du 24 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEXA
Benoît NASR

Référence de publication: 2008083807/6909/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01357. - Reçu 97,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

iStructure S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.063.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083804/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10195. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Euromed Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 130.308.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083808/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00340. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.741.

RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2005, déposé au registre de Commerce et des Sociétés le 14/02/2008 n° L080023943.04, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 11/02/2008 sous la référence: LSO CN/02319

Le bilan rectificatif au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008083844/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08951. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Restaurant Chen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, 1, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 81.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083851/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08428. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 mai 2008

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Alberto Azario, administrateur de société, demeurant 11, Via California à I-20121 Milan;
- Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083710/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10076A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 27.765.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008083478/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08078. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Catella Property Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 125.172.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008083479/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08087. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Fiducie Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 104.496.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083517/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07239. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Beyer Déménagements Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 101.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008083802/8353/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00410. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 76.968.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Daniel Adam de son mandat de gérant B de la société avec effet au 30 avril 2008.

- L'Assemblée a nommé, avec effet au 1^{er} mai 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO No. 1 S.À R.L.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008083706/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Naarderpoort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.502.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 novembre 1998, acte publié au Mémorial C no 122 du 26 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 août 2001, acte publié au Mémorial C no 118 du 22 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Naarderpoort S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083726/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11019. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

MC Toitures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 31, An Uerbech.

R.C.S. Luxembourg B 125.791.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083513/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07235. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

KEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083483/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10853. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

FIN.E.A. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 mai 2008

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 06.12.1960 à San Bellino (RO) Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14.12.1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 04.03.1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008083507/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Libra Financière pour l'Édition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 27 mai 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean QUINTUS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. QUINTUS / J. WINANDY

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008083585/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Tialma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 116.094.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 février 2008, la décision suivante a été prise:

Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083581/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Meaco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.300.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Jean QUINTUS, Michel SWENDEN, et de COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de V.O. Consulting Lux S.A..
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Extrait sincère et conforme

MEACO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083589/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

THIEFELS et BOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 38.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008083892/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2008, réf. DSO-CR00273. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080095644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Hausimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2564 Luxembourg, 4, rue Albert Steffen.
R.C.S. Luxembourg B 105.812.

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Marino PIERRI, demeurant à L-2564 Luxembourg, 4, rue Albert Steffen.

Lequel comparant déclare qu'il est devenu successivement le seul propriétaire et associé de la société à responsabilité limitée HAUSIMMO S.à.r.l. avec siège social à L-1842 Howald, 2, avenue Grand-Duc Jean, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 480, en date du 23 mai 2005, suivant cession de parts sous seing privée du 3 août 2007, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 29 avril 2008, réf: LSO CP 09420, dont une copie après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour formalisation.

Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert de siège et modification de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'adresse social de la société et décide par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

L'adresse sociale est fixée à L-2564 Luxembourg, 4, rue Albert Steffen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierri, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2008, Relation: EAC/2008/6572. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Cession à titre gratuit selon le point II.C de la transaction convenue entre parties le 19 mai 2007

ENTRE

Madame Isabelle RIES, fonctionnaire européen, née à Luxembourg le 25 décembre 1967, demeurant à L-8217 Mamer, 53 op Bierg,

D'une part,

ET

Monsieur Marino PIERRI, indépendant, né à Gioia del Colle (Italie) le 14 août 1973, demeurant à L-2564 Luxembourg, 4, rue Albert Steffen,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

En exécution de la transaction conclue entre parties le 19 mai 2007, Madame RIES cède par les présentes, à titre gratuit, 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée HAUSIMMO Sàrl, avec siège à Luxembourg.

La cession est faite sans garantie quelconque de consistance ou de valeur ni des parts, ni de la société cédée.

Les parties déclarent ne plus être redevables d'aucune somme l'une à l'égard de l'autre à la suite de la convention du 3 mai 2006, de la cession et de la détention des parts et de la présente cession.

Madame RIES déclare renoncer à tous droits qu'elle a pu acquérir à l'égard de la Sàrl HAUSIMMO entre la cession des parts en date du 3 mai 2006 et le jour des présentes.

Tous pouvoirs sont conférés par les présentes au gérant de la Sàrl HAUSIMMO pour procéder, sur présentation d'un exemplaire des présentes, aux mentions légales dans le livre des parts et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait en double exemplaire, à Luxembourg, en l'étude du Notaire FRIEDERS.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Isabelle RIES / Marino PIERRI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008082395/203/63.

(080094443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Immo-Zanotti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 116.213.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083511/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07234. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales datés du 22 octobre 2007 que M. Jin Dong Kim a cédé les deux cent soixante-dix mille sept cent soixante-dix-sept (270.777) parts sociales (le «Transfert de Parts») qu'il détenait dans la Société comme suit:

(i) deux cent trente-huit mille sept cent cinquante (238.750) parts sociales à la Société; et

(ii) trente-deux mille vingt-sept (32.027) parts sociales à M. Robert Minkhorst, né le 10 août 1946, aux Pays-Bas («Netherlands»), résident Américain, demeurant au 919, Winall Down Road, Atlanta, 30319 Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Suite au Transfert de Parts, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Parts sociales	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Actionnaires					
CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P.	4.019.020	4.019.020	4.019.020	4.019.020	4.019.020
CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A L.P.	775.774	775.774	775.774	775.774	775.772
WM Investments S.à.R.L.	47.750	47.750	47.750	47.750	47.750
M. Robert Minkhorst	6.405	6.405	6.405	6.405	6.407
M. Il Tae Kim	244.573	244.573	244.573	244.573	244.572
M. Won Sik Min	97.829	97.829	97.829	97.829	97.830
M. Yeon-Kyu Jeong	37.851	37.851	37.851	37.851	37.849
M. Young Seung Kim	32.610	32.610	32.610	32.610	32.609
M. Jin Tae Kim	32.610	32.610	32.610	32.610	32.609
M. Yang Woo Han	22.128	22.128	22.128	22.128	22.128
M. Joo Ha Kim	22.128	22.128	22.128	22.128	22.128
M. Chung Sunwoo	22.128	22.128	22.128	22.128	22.128
M. Jae Eok Shim	22.128	22.128	22.128	22.128	22.128

Mme Jung-Ae Park	22.128	22.128	22.128	22.128	22.128
M. Tae Jin Ha	22.128	22.128	22.128	22.128	22.128
M. Andrew J. Brennan	6.405	6.405	6.405	6.405	6.407
M. Woongil Lee	6.405	6.405	6.405	6.405	6.407
Total de parts sociales	5.440.000	5.440.000	5.440.000	5.440.000	5.440.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial , Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083558/1035/44.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09233. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Conostix, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.439.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083514/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07236. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.905.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Mai 2008

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, die folgenden Mandate als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen:

- Herrn Horst Schneider wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25
- Herrn Helmut Haag wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung als neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- Frau Edith Maerten geboren am 16. März 1953 in Wochern beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30
- Herrn Edgar Reifer geboren am 19. August 1969 in Bitburg beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, zu erneuern.

Das Mandat aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung von 2014.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung

Die Hauptversammlung hat beschlossen zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65.819 und zum Kommissar der Gesellschaft für das Ge-

schäftsjahr 2008 mit sofortiger Wirkung zu ernennen. Somit wird die Gesellschaft Fisogest S.A. als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung abgelöst.

Bevollmächtigter des Verwaltungsrats

Die Hauptversammlung erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats bis zur jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2014.

Luxemburg, den 11. Juni 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008083615/1218/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Lifrapos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.788.

Cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES:

- La société SIPAFI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit français dont le siège social est situé 1, route de Genlis, F-21110 Longecourt-en-Plaine représentée par Monsieur HENRION Blaise, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée le «Cédant»

D'UNE PART

ET

- M. EDER Gérard, 27, rue de la Commune de Paris, 54310 HOMECOURT, FRANCE, N° CI 000154101005.

Ci-après dénommée le «Cessionnaire»

D'AUTRE PART

AYANT ETE EXPOSE QUE:

1. Le Cédant est propriétaire de mille cent quatre-vingt-dix-sept (1.197) parts sociales (ci- après dénommées les «Parts Sociales») de la société Lifrapos S.à r.l.(ci-apres dénommée la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de trois cent mille (300.000) euros, divisé en trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 75.788.

2. Le Cédant souhaite céder au Cessionnaire les Parts Sociales qu'il détient dans la Société dans les conditions suivantes:
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. Par les présentes, le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, les Parts Sociales libres de tout privilège, gage et sûreté ainsi que tous les droits attachés auxdites Parts Sociales.

2. Les Parts Sociales sont cédées moyennant le prix de mille (1000) euros.

3. Le Cédant déclare et garantit au Cessionnaire:

a) qu'il est propriétaire des Parts Sociales et que celles-ci sont cédées au Cessionnaire libres de toute sûreté de toute nature; qu'il a tous pouvoirs et capacités aux fins des présentes et qu'il peut valablement transférer ses droits sur les Parts Sociales,

b) que les Parts Sociales sont intégralement libérées et qu'elles sont libres de toute option, privilège ou autre droit au titre duquel un tiers pourrait revendiquer la vente, cession ou nantissement des Parts Sociales,

c) que la Société ne fait l'objet d'aucune procédure et qu'à la connaissance du Cédant à ce jour, il n'existe pas de faits ou circonstances susceptibles de donner lieu à une procédure.

4. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Tout différend entre les parties qui surviendrait sur l'interprétation, la validité ou l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux du Luxembourg.

Fait à Longecourt, le 25 novembre 2004, en trois (3) exemplaires.

SIPAFI S.à r.l. / GERARD EDER le 25/11/04

HENRION Blaise / -

Référence de publication: 2008084147/1026/43.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09320. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Essence Trademarks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.319.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008084406/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09996. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Miseler Léiwen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5441 Remerschen, 12, Simengseck.
R.C.S. Luxembourg F 7.652.

STATUTS**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

Art. 1^{er}. Il a été décidé de fonder une association sans but lucratif qui prend la dénomination de MISELER LÉIWEN, ci-après dénommée l'association.

Art. 2. L'association a pour objet d'organiser toutes sortes de manifestations sportives et extra sportives.

Art. 3. Le siège de l'association est établi à L-5441 REMERSCHEN, 12, Simengseck. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale et conformément aux dispositions de la loi.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social correspond à l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association, toute personne physique résidant au Grand-Duché de Luxembourg, qui s'engage à respecter les présents statuts. Une décision va être prise par le comité pour toute autre personne résidant à l'étranger.

L'association reprend comme premiers membres effectifs, les membres actuels du club «Miseler Léiwen», qui n'avait pas la personnalité juridique.

Le conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres effectifs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 7. Le nombre des associés est illimité, mais il ne peut cependant pas être inférieur à six.

Art. 8. Le conseil d'administration peut nommer, à la majorité absolue des membres qui le composent, membre d'honneur toute personne physique ou morale qui a rendu des services à l'association. Les membres d'honneur ne prennent pas part ni aux votes ni à l'administration et n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association.

Art. 9. Les membres peuvent démissionner par simple entrevue avec le conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui ne s'acquitte pas de sa cotisation annuelle au plus tard à la fin de l'exercice social correspondant.

Tout membre peut en outre être exclu de l'association, en cas d'infraction grave aux présents statuts, ou encore en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration. L'exclusion sera alors prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des votes.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale des membres de l'association régulièrement constituée représentera tous les membres de l'association. Elle a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile en assemblée ire, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association.

Cette convocation doit contenir l'ordre du jour, ainsi que la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale. En outre, l'assemblée générale peut se réunir extraordinaire sur la demande d'un quart des membres de l'association.

Art. 12. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont présidées par le président du conseil d'administration, ou par son délégué.

Art. 13. Pour les votes, tous les associés ont le droit de vote égal dans l'assemblée générale, qui est valablement constituée quelque soit le nombre des associés présents, sauf dans les cas prévus à l'article 23 ci-après.

Aucune procuration n'est admise, sauf en cas de nécessité impérieuse. Le conseil d'administration apprécie souverainement ces cas.

Art. 14. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié, dans le mois de sa date.

V. Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration composée de 5 membres au moins, d'un âge minimum de 16 ans, élus par la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est d'un an. Leur mandat est renouvelable.

Art. 17. Le conseil d'administration élit parmi ses membres, à la simple majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les actes de la gestion journalière sont signés individuellement par le président, le secrétaire ou le trésorier.

Art. 18. Le mandat d'administrateur prend fin en cas de décès, de démission, de révocation par l'assemblée générale ou d'exclusion comme membre de l'association. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, à la suite de décès de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, par les membres du conseil d'administration en fonction.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, et au moins une fois par an, à la date, heure et lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions de conseil d'administration sont présidées par le président ou par son délégué.

Art. 20. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

VI. Contribution et cotisation

Art. 21. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement ou d'exclusion d'un membre.

L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle dont le montant est de 5,- EUR par an, sans toutefois pouvoir excéder 1.000,- EUR par an.

VII. Établissement des comptes

Art. 22. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale ordinaire, ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 23. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association caritative.

X. Ressources financières

Art. 26. Les recettes de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations annuelles des membres;
- b) des recettes, dons, subsides et subventions de toutes sortes qu'elle pourra recevoir;
- c) du produit des collectes, loteries, fêtes, etc. organisées au profit de l'association;
- d) De tout autre revenu lui revenant dans le cadre de la réalisation de son projet.

XI. Disposition finales

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Beck Sylvain

Président

Référence de publication: 2008084047/9041/102.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08812. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Olivella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.637.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twentieth day in the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- Mrs Grazia BOTTIGLIERI, contractor, residing Via de Nicola Traversa, Positano, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italy];

2.- Mr Giuseppe Mauro RIZZO, contractor, residing Via Positano 13, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italy];

3.- Mrs Orsola BOTTIGLIERI, contractor, residing Via degli Artisti 9, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italy];

4.- Mr Roberto RIZZO, university professor, residing Via de Nicola Traversa, Positano, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italy];

5.- Mr Ugo DE CARLINI, engineer, residing Via degli Artisti 9, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italy];

all here represented by:

Mr François MANTI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of five (5) proxies given to him, which proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "Olivella S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-SIX THOUSAND EURO (36,000.- EUR) divided into thirty-six (36) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June of each year at 10.00 a.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares presently issued by the Company have been subscribed to as follows:

1.- Mrs Grazia BOTTIGLIERI, prenamed, six shares	6
2.- Mr Giuseppe Mauro RIZZO, prenamed, twelve shares	12
3.- Mrs Orsola BOTTIGLIERI, prenamed; six shares	6
4.- Mr Roberto RIZZO, prenamed; six shares	6
5.- Mr Ugo DE CARLINI, prenamed; six shares	6
TOTAL: THIRTY-SIX shares	36

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-SIX THOUSAND EURO (36,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2013:

1.- Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2013:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Madame Grazia BOTTIGLIERI, entrepreneur, demeurant Via de Nicola Traversa, Positano, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italie];

2.- Monsieur Giuseppe Mauro RIZZO, entrepreneur, demeurant Via Positano 13, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italie];

3.- Madame Orsola BOTTIGLIERI, entrepreneur, demeurant Via degli Artisti 9, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italie];

4.- Monsieur Roberto RIZZO, professeur universitaire, demeurant Via de Nicola Traversa, Positano, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italie];

5.- Monsieur Ugo DE CARLINI, ingénieur, demeurant Via degli Artisti 9, I-80059 Torre del Greco (NA) [Italie];

tous ici représentés par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations lui données, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataires des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Olivella S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée

tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-SIX MILLE EUROS (36.000,- EUR) divisé en trente-six (36) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir

en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ième}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions présentement émises par la Société ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Grazia BOTTIGLIERI, prénommée, six actions	6
2.- Monsieur Giuseppe Mauro RIZZO, prénommé, douze actions	12
3.- Madame Orsola BOTTIGLIERI, prénommée, six actions	6
4.- Monsieur Roberto RIZZO, prénommé, six actions	6
5.- Monsieur Ugo DE CARLINI, prénommé, six actions	6
TOTAL: TRENTE-SIX ACTIONS	36

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-SIX MILLE EUROS (36.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

1.- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8462. - Reçu cent quatre-vingts Euros (36.000.- à 0,5 % = 180,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008084284/239/431.

(080096740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Marhold Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 132.257.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084408/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01397. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

IAB Co-Investing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "IAB CO-INVESTING S. à r. l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 1250 Class A Redeemable Shares;
- 1250 Class B Redeemable Shares;
- 1250 Class C Redeemable Shares;
- 1250 Class D Redeemable Shares;
- 1250 Class E Redeemable Shares;
- 1250 Class F Redeemable Shares;
- 1250 Class G Redeemable Shares;
- 1250 Class H Redeemable Shares;
- 1250 Class I Redeemable Shares;
- 1250 Class J Redeemable Shares;

Hereinafter all together referred to as the "Redeemable Shares".

The redemption shall be carried out by a resolution of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders or by a resolution of the Sole Shareholder as the case may be, upon proposal of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The redemption price of the shares (the "Redemption Price") shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided that, in the case where the Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or in the case that the Company has made sufficient profits since the end the last financial year, in accordance with interim financial statements of the Company drawn up on the date of the redemption.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Redeemable Shares confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of each Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art.19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	Redeemable Shares
INNOVA/4 L.P.	
Class A	1,250
Class B	1,250
Class C	1,250
Class D	1,250
Class E	1,250
Class F	1,250
Class G	1,250
Class H	1,250
Class I	1,250
Class J	1,250
Total:	12,500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500 - EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

A Managers:

Mr. Christophe DAVEZAC, Company Director, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Eddy DOME, Private Employee, born on August 16th 1965, in Waremme (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

B Managers:

Mr. Robert L. CONN, born on September 29th 1965, in Edinburgh (United Kingdom), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Andrzej Michal BARTOS, born on October 15th 1971, in Miedzyrzec Podlaski (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland.

The Company shall be bound by the sole signature of each Manager.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

INNOVA/4 L.P., ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée qui sera constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "IAB CO-INVESTING S. à r. l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune réparti parmi les types et les classes de part sociales comme présenté ci-dessous:

1250 Parts sociales Rachetables de Classe A;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe B;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe C;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe D;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe E;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe F;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe G;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe H;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe I;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe J;

Ci-après tous ensemble désignés comme les "Part sociales Rachetables".

Le rachat sera décidé par une résolution des associés adoptée en assemblée extraordinaire des associés ou par une résolution de l'associé unique le cas échéant, sur proposition de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration.

Le prix de rachat des parts sociales (le "Prix de Rachat") sera déterminé librement par accord entre la Société et le détenteur de la catégorie des part sociales à racheter au moment du rachat, étant précisé que si le Prix de Rachat est supérieure à la valeur nominale des part sociales concernées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société a fait des bénéfices ou détient des réserves disponibles aux fins de distribution conformément aux comptes annuels approuvés de

l'exercice social clos précédent, ou dans l'hypothèse où la Société a fait suffisamment de bénéfices depuis la fin de l'exercice social précédent, attesté dans l'état comptable intermédiaire de la Société établi au jour du rachat.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les parts sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature unique de chaque gérant ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales Rachetables
INNOVA/4 L.P.	
Classe A	1.250
Classe B	1.250
Classe C	1.250
Classe D	1.250
Classe E	1.250
Classe F	1.250
Classe G	1.250
Classe H	1.250
Classe I	1.250
Classe J	1.250
Total:	12.500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

Mr. Christophe DAVEZAC, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Mr. Eddy DOME, Employé Privé, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Gérants B:

Mr. Robert L. CONN, né le 29 septembre 1965 à Edinburg (Royaume Uni), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Pologne;

Mr. Andrzej Michal BARTOS, né le 15 octobre 1971 à Miedzyrzec Podlaski (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Pologne;

La Société est valablement engagée par la signature unique de chaque gérant.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008, Relation: LAC/2008/25876. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008084291/242/387.

(080096370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 30 juin 2008 que:

1. les membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Tom CIESLAK, demeurant à Two Towne Square Suite 300 Southfield, Michigan 48076, USA,
 - Monsieur Jeff BANKOWSKI, demeurant à Two Towne Square Suite 300 Southfield, Michigan 48076, USA, et
 - Monsieur Jon SMITH, demeurant à Two Towne Square Suite 300 Southfield, Michigan 48076, USA,
- ont été révoqués avec effet immédiat,

2. ont été nommés nouveaux membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Paul B. HUBBARD, né le 10 juin 1944 à Rugby, Warwicksire, Angleterre, demeurant à «Stowe Haven», 8 Richmond Road, Pembroke, HM08, Bermudes,
- Madame Rachel Ann FRISBY, née le 26 novembre 1976 à Manille, Philippines, demeurant au 9 Sunset Pass (Lower Apt), Pembroke, HM 03, Bermudes, et
- Monsieur Richard G. DRENNAN, né le 7 août 1964 à Ryde, Isle of Wight, Angleterre, demeurant au 3A, Frascatti Lane, Smiths, FL04, Bermudes.

leur mandat est d'une durée de trois années,

3. le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat de son adresse actuelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084245/1040/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Codifroi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 139.647.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "VPKO-Invest", établie et ayant son siège social à B-3721 Kortesseem (Vliermaalroot), Gauwerstraat, 124A, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") de Tongeren et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892.976.357,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bruno VANSCHOENWINKEL, ingénieur, demeurant à B-3721 Kortesseem (Vliermaalroot), Gauwerstraat, 124A,

ici représenté par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue du Muselbur, (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "MEWEHO-Invest", établie et ayant son siège social à B-3730 Hoeselt, Bergstraat, 16, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") de Tongeren et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892.976.456,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric MOORS, frigoriste, demeurant à B-3730 Hoeselt, Bergstraat, 16,

ici représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, durée, objet, siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CODIFROI Luxembourg S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'assemblage, l'installation et placement, l'entretien, le dépannage de tous matériels ayant rapport au domaine frigorifique.

La Société pourra entreprendre de façon générale toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 4. Le siège social est établi à Huldange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société se trouve engagée, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

La société se trouve engagée, par la signature individuelle du gérant technique, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "VPKO-Invest", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "MEWEHO-Invest", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9964 Huldange, 3, Op der Schmëtt.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les sociétés suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "VPKO-Invest", établie et ayant son siège social à B-3721 Kortesseem (Vliermaalroot), Gauwerstraat, 124A, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") de Tongeren et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892.976.357;

b) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "MEWEHO-Invest", établie et ayant son siège social à B-3730 Hoeselt, Bergstraat, 16, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") de Tongeren et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892.976.456;

c) La société anonyme de droit belge "CODIFROI", établie et ayant son siège social à B-3730 Hoeselt, Bergstraat, 16, (Belgique), enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") de Tongeren et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.768.702.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme:

- Monsieur Bruno VANSCHOENWINKEL, ingénieur, demeurant à B-3721 Kortessem (Vliermaalroot), Gauwerstraat 124A, comme représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sub a);

- Monsieur Eric MOORS, frigoriste, demeurant à B-3730 Hoeselt, Bergstraat, 16, comme représentant permanent des administratrices mentionnées ci-avant sub b) et c).

5. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "AFC Benelux S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60162, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIFFERDANGE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2008. Relation GRE/2008/2610. - Reçu cent cinquante-cinq euros 0,50 %= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084296/231/243.

(080096837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Univest IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of UNIVEST IV (hereafter referred to as the "Corporation"), a société anonyme having its registered office at 16, rue Erasme, Rose de Vents, L-1468 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 122.856), incorporated by a deed of the replaced notary, on 18 December 2006, published in the Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 10 of 10 January 2007.

The Meeting was opened at 11:00 a.m. with Mr. Steve David, private employee, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs Debra Adams, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Olivier Noel, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

(i) To amend the first article of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"There exists a corporation (the "Corporation") in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé" under the name of UNIVEST IV."

(ii) To amend article three of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind and any other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the Law."

(iii) To amend the third paragraph of article five of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The holding of Shares of the Corporation is restricted to well-informed investors as defined by the Law (the "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor")."

(iv) To amend the sixth paragraph of article five of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different sub-funds and the proceeds of the issue of shares of each sub-fund shall be invested pursuant to Article three hereof in securities of any kind and any other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt or other securities as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each sub-fund of shares (hereinafter referred to as "the investment sector" of a sub-fund) or in respect of each Asset Pool as defined in Article twenty-three hereof."

(v) To amend the first sentence of article ten of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of July at 2 p.m."

(vi) To amend the second and third paragraph of article eleven of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"Each whole share of whatever sub-fund and regardless of the net asset value per share within the sub-fund, is entitled to one vote at any general meeting of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.

A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

(vii) To amend the third paragraph of article seventeen of the articles of Incorporation of the Corporation by deleting the reference to "any entity pertaining to".

(viii) To amend the first paragraph of article twenty-two of the Articles of Incorporation of the Corporation by deleting the reference to:

"but in no instance less than once monthly".

II.- The present Meeting has been convened by notices that have been sent by registered mail to the shareholders on 2 June 2008.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 9,340,279.2469 outstanding shares, 7,148,510.223 shares are present or represented at the present Meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on items on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend the first article of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"There exists a corporation (the "Corporation") in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé" under the name of UNIVEST IV."

Second resolution

The Meeting decides to amend article three of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind and any other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the Law."

Third resolution

The Meeting decides to amend the third paragraph of article five of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The holding of Shares of the Corporation is restricted to well-informed investors as defined by the Law (the "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor")."

Fourth resolution

The Meeting decides to amend the sixth paragraph of article five of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different sub-funds and the proceeds of the issue of shares of each sub-fund shall be invested pursuant to Article three hereof in securities of any kind and any other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt or other securities as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each sub-fund of shares (hereinafter referred to as "the investment sector" of a sub-fund) or in respect of each Asset Pool as defined in Article twenty-three hereof."

Fifth resolution

The Meeting decides to amend the first sentence of article ten of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of July at 2 p.m."

Sixth resolution

The Meeting decides to amend the second and third paragraph of article eleven of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

"Each whole share of whatever sub-fund and regardless of the net asset value per share within the sub-fund, is entitled to one vote at any general meeting of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.

A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

Seventh resolution

The Meeting decides to amend the third paragraph of article seventeen of the Articles of Incorporation of the Corporation by deleting the reference to "any entity pertaining to".

Eighth resolution

The Meeting decides to amend the first paragraph of article twenty-two of the Articles of Incorporation of the Corporation by deleting the reference to:

"but in no instance less than once monthly".

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ("l'Assemblée") de la société UNIVEST IV (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social à 16, rue Erasme, Rose de Vents, L-1468 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 122.856), constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 10 du 10 janvier 2007.

L'Assemblée fut ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Monsieur Steve David, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire Madame Debra Adams, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Olivier Noel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Modification du premier article des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"Il existe une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, dénommée UNIVEST IV."

(ii) Modification de l'article trois des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de toute forme et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux conditions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites permises par la Loi."

(iii) Modification du troisième paragraphe de l'article cinq des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"L'actionariat de la Société est limité à des investisseurs avertis comme défini par la Loi (les "Investisseurs Eligibles" ou individuellement un "Investisseur Eligible")."

(iv) Modification du sixième paragraphe de l'article cinq des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"Ces actions peuvent, comme le Conseil d'Administration peut le déterminer, appartenir à différents sous-fonds et le produit de l'émission d'actions de chaque sous-fonds sera investi conformément à l'Article trois des Statuts dans des valeurs de toute forme et autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à des types spécifiques d'action ou de dette ou autres titres tels que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre pour chaque sous-fonds d'actions (ci-après mentionné en tant que "le secteur d'investissement" d'un sous-fonds) ou à l'égard de chaque Masse d'Actifs telle que définie à l'Article vingt-trois des Statuts."

(v) Modification de la première phrase de l'article dix des Statuts de la Société de manière à lire qui suit: "L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juillet à 14.00 heures"

(vi) Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'article onze des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"Toute action entière de chacun des sous-fonds, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action des sous-fonds concernés, donne droit à une voix, à l'assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en se faisant représenter par un mandataire désigné par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie. Cette procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'elle ne soit spécifiquement révoquée.

Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent mettre l'actionnaire en mesure de participer, de manière effective, à une telle assemblée des actionnaires. Le déroulement de l'assemblée doit être retransmis de manière continue."

(vii) Modification du troisième paragraphe de l'article dix-sept (version anglaise) des Statuts de la Société par la suppression de la référence à "any entity pertaining to".

(viii) Modification du premier paragraphe de l'article vingt-deux des Statuts de la Société par suppression de la référence à:

"mais en aucun cas moins d'une fois par mois".

II.- La présente Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre recommandée aux actionnaires en date du 2 juin 2008.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 9.340.279,2469 actions en circulation, 7.148.510,223 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier article des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"Il existe une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, dénommée UNIVEST IV."

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article trois des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de toute forme et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux conditions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites permises par la Loi."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article cinq des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"L'actionariat de la Société est limité à des investisseurs avertis comme défini par la Loi (les "Investisseurs Eligibles" ou individuellement un "Investisseur Eligible")."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article cinq des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"Ces actions peuvent, comme le Conseil d'Administration peut le déterminer, appartenir à différents sous-fonds et le produit de l'émission d'actions de chaque sous-fonds sera investi conformément à l'Article trois des Statuts dans des valeurs de toute forme et autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à des types spécifiques d'action ou de dette ou autres titres tels que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre pour chaque sous-fonds d'actions (ci-après mentionné en tant que "le secteur d'investissement" d'un sous-fonds) ou à l'égard de chaque Masse d'Actifs telle que définie à l'Article vingt-trois des Statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article dix des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juillet à 14.00 heures"

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les deuxième et troisième paragraphes de l'article onze des Statuts de la Société de manière à lire qui suit:

"Toute action entière de chacun des sous-fonds, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action des sous-fonds concernés, donne droit à une voix, à l'assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en se faisant représenter par un mandataire désigné par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie. Cette procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'elle ne soit spécifiquement révoquée.

Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent mettre l'actionnaire en mesure de participer, de manière effective, à une telle assemblée des actionnaires. Le déroulement de l'assemblée doit être retransmis de manière continue."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article dix-sept (version anglaise) des Statuts de la Société par la suppression de la référence à "any entity pertaining to".

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article vingt-deux des Statuts de la Société par suppression de la référence à:

"mais en aucun cas moins d'une fois par mois".

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: S. DAVID, D. ADAMS, O. NOEL et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. Relation: LAC/2008/25475. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008084777/242/271.

(080096512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

ERE III - No 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.281.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signés en date du 16 juin 2008, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé cent douze (112) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate II S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales, signés en date du 16 juin 2008, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, a cédé treize (13) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate II US S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sorte que, suite à ces transferts:

- 1) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;
- 2) Europa Real Estate II S.à r.l., précitée, détient désormais cent douze (112) parts sociales de la Société; et
- 3) Europa Real Estate II US S.à r.l., précitée, détient désormais treize (13) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008084638/1138/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136 656, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Laetitia GEORGEL, administrative legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 9 June 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 29, 2008, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to modify the object of the Company.

As a consequence, article 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136 656, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Laetitia GEORGEL, assistante administrative et juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juin 2008.

La procuration paraphée *ne varietur* par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juin 2008, Relation: EAC/2008/7985. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008084827/239/91.

(080096257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.374.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance prise en date du 19 mai 2008 Mr André Bauwens a démissionné de ses fonctions de gérant A de la société avec effet au 30 mai 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008084643/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.
